

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 10 décembre 2015 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume
Karine Gauthier, Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Manon Robitaille

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h35.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

2015-12-10.283

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2015, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-12-10.284

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Corporation du Manoir Grand-Moulin (Édifice Jean-Guy Bergeron) – Signature de l’addenda n° 1 relatif au changement du taux d’intérêt

CONSIDÉRANT que la Corporation du Manoir Grand-Moulin doit à la Ville 125 000 \$ en plus des intérêts courus d’un montant de 38 990 \$ pour des rénovations au bâtiment de la Gare ;

CONSIDÉRANT que le taux d’intérêt du prêt est de 5.5 % ;

CONSIDÉRANT la réalité budgétaire de la Corporation ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

2015-12-10.285

DE RADIER les intérêts dus d’un montant de 38 990 \$ et une portion du capital soit 59 600 \$;

DE SIGNER avec la Corporation du Manoir Grand-Moulin l’addenda n° 1 afin de modifier le taux d’intérêt de l’acte de prêt : le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l’addenda n° 1.

ADOPTÉE

2.2 Corporation du Manoir Grand-Moulin – Signature de l’addenda n° 1 relatif au changement de taux d’intérêt d’un acte de vente et de prêt

CONSIDÉRANT que la Corporation du Manoir Grand-Moulin doit à la Ville 1 150 000 \$ en plus des intérêts courus d’un montant de 454 460 \$ pour l’achat du bâtiment de la Gare (400, Boul. Deux-Montagnes) ;

CONSIDÉRANT que le taux d’intérêt du prêt est de 6 % ;

CONSIDÉRANT la réalité budgétaire de la Corporation ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-11-12.286

DE RADIER les intérêts dus d’un montant de 454 460 \$;

DE SIGNER avec la Corporation du Manoir Grand-Moulin l’addenda n° 1 afin de modifier le taux d’intérêt et l’échéance de l’acte de vente et de prêt : le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l’addenda n° 1.

ADOPTÉE

2.3 Conseil intermunicipal de transport des Laurentides – Approbation du budget pour le transport et le transport adapté

CONSIDÉRANT que le Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL) a dressé les budgets pour le transport régulier et le service de transport adapté pour l'exercice financier 2016 ;

CONSIDÉRANT que l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, applicable au CITL en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal*, prévoit que les budgets du CITL doivent être adoptés par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2015-12-10.287

D'ADOPTER, pour l'exercice financier 2016, les budgets pour le service de transport régulier et le service de transport adapté du Conseil intermunicipal de transport Laurentides.

DE PAYER au CITL, le premier de chaque trimestre, la contribution de la municipalité à répartir selon les termes de l'entente constituant le CITL.

DE RECONNAITRE que tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires.

ADOPTÉE

2.4 Conseil intermunicipal de transport des Laurentides – Retour de surplus accumulé et réserve

CONSIDÉRANT que le Conseil intermunicipal de Transport des Laurentides a approuvé le retour aux villes du surplus accumulé et du solde de la réserve financière ;

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes recevra un chèque d'environ 600 000 \$ qui viendra affecter la contribution financière de 2015 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil intermunicipal de Transport des Laurentides recommande fortement aux villes de se créer une réserve financière de ce même montant pour le transport en commun ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Karine Gauthier
et unanimement résolu

2015-12-10.288

DE CRÉER une réserve financière de 500 000 \$ pour les factures futures de transport en commun et d'affecter 100 000 \$ au budget de 2016.

ADOPTÉE

2.5 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 2 décembre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

2015-12-10.289

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Semainier Paroissial – Église St-Agapit / Publicité	229,95 \$
Grenier Populaire Basses Laurentides /Evn bénéfice	60,00 \$
Fondation des pompiers du Québec /Levée de fonds	100,00 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.00.111.970.

ADOPTÉE

2.6 Achats de terrains – Signature d'une promesse d'achat par la ville des lots 1 606 105 et 1 606 106 et autorisation de signature des actes notariés

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-12-10.290

DE SIGNER la promesse d'achat des lots numéros 1 606 105 et 1 606 106 situés sur la 8^e avenue, pour la somme de 315 000 \$, plus les taxes applicables s'il y a lieu : le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la ville, la promesse d'achat.

D'ACQUÉRIR les immeubles suivants :

- Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 606 105 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 215 000 \$;
- Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 606 106 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 95 000 \$

D'AUTORISER le maire et le greffier, ou le directeur général en cas d'absence du greffier, à signer, pour et au nom de la Ville, les actes notariés ainsi que tous les autres documents requis.

ADOPTÉE

2.7 Réseau Sélection – Prolongation du protocole d’entente de développement

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-12-10.291 D’ENTÉRINER la signature, avec Réseau Sélection Développement Inc, d’ententes de prolongation de développement des lots 1 605 434, 1 605 447, 1 606 980 et 1 606 981. Le maire est autorisé à signer, pour et au nom de la ville, l’entente de la prolongation.

ADOPTÉE

2.8 Nomination au Comité consultatif d’urbanisme

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Charles MacDonald au poste de membre du CCU ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-12-10.292 DE NOMMER madame Maxime Blanchette à titre de membre du Comité consultatif d’urbanisme, pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉE

2.9 Appui au projet de Coopérative « Le train de la vie »

CONSIDÉRANT le projet de construction d’un immeuble de logements sociaux par la Coopérative « Le Train de la vie » ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-12-10.293 D’APPUYER la demande d’inscription au programme Accès Logis, de la Société d’habitation du Québec, présentée par la Coopérative « Le Train de la vie » ;

DE S’ENGAGER à verser la contribution de base, équivalente à 15% des coûts maximums admissibles, tel qu’exigé par le programme Accès Logis de la Société d’habitation du Québec.

ADOPTÉE

2.10 Approbation d'un nouvel organigramme et modifications de titres de postes

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-12-10.294

D'APPROUVER le nouvel organigramme de la ville, daté de décembre 2015 ;

DE CONFIRMER les modifications de titres pour les personnes suivantes :

- Julie Guindon : directrice générale adjointe et trésorière
- Roch Langelier : directeur loisirs et développement communautaire
- Pascale Dupuis : directrice culture et bibliothèque
- Martin Pelletier : directeur adjoint à la Gestion du territoire
- Louise Mailloux : directrice ressources humaines et communications.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 2 décembre 2015

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R1-45 à même une partie de la zone P2-26

Madame Karine Gauthier donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R1-45 à même une partie de la zone P2-26.

Ce règlement aura notamment pour objet d'agrandir la zone R1-45 à même une partie de la zone P2-26.

4.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) concernant l'interdiction de commerce à caractère érotique dans la zone R4-26

Madame Micheline Groulx Stabile donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) concernant l'interdiction de commerce à caractère érotique dans la zone R4-26.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir l'interdiction de commerce à caractère érotique dans la zone R4-26.

4.3 Adoption – Premier projet de Règlement n° 1567 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R1-45 à même une partie de la zone P2-26

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 10 décembre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-12-10.295

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 1567 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R1-45 à même une partie de la zone P2-26* » tel que déposé.

Qu'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

4.4 Adoption – Second projet de Règlement n° 1565 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de réglementer les activités présentant de la nudité

CONSIDÉRANT l'adoption le 12 novembre 2015, du premier projet de Règlement ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 10 décembre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-12-10.296

D'ADOPTER, sans changement, le second projet de règlement n° 1565 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de réglementer les activités présentant de la nudité* » tel que déposé.

ADOPTÉE

4.5 Adoption – Règlement n° 1566 – Règlement modifiant le Règlement n° 1454 établissant la tarification des services rendus

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors des séances tenues le 8 octobre et le 2 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet :

- d'ajouter des tarifs pour la location de casiers et d'espaces d'entreposage à l'aréna Olympia ;
- d'ajouter des tarifs pour la location de terrain de tennis pour les événements ponctuels ;
- de modifier les tarifs pour :
 - o les inscriptions aux camps de jour ;
 - o la location de gymnase ;
 - o la location de terrain sportif ;
 - o la location du terrain multisport synthétique
- de modifier les tarifs du Service des Travaux publics pour l'utilisation de la machinerie et l'équipement, pour la collecte de branches et pour les raccordements aux réseaux municipaux ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-12-10.297

D'ADOPTER le Règlement n°1566 intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus (n° 1454) », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.6 Avis de motion – Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2016

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2016.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir les taux variés de taxation et les diverses compensations pour l'exercice financier 2016.

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Novembre 2015

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2015 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	2 231 418,30 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	646 790,77 \$

5.2 Création de réserves financières

CONSIDÉRANT que certaines dépenses n'ont pas eu lieu en 2015 et que les sommes n'ont pas été dépensées ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Julie Guindon, trésorière et directrice des finances, daté du 8 décembre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-12-10.298

DE CRÉER les réserves financières suivantes d'un montant total de 1 075 000 \$ en 2015 pour l'année 2016 :

- 400 000 \$ pour le remboursement de la dette à long terme
- 200 000 \$ pour les eaux usées
- 75 000 \$ pour la rénovation de la maison du Citoyen
- 260 000 \$ pour l'acquisition d'un bâtiment, la démolition d'un bâtiment et l'aménagement d'un terrain
- 50 000 \$ pour l'installation de compteurs d'eau
- 40 000 \$ pour la remise à neuf de la resurfaçuse
- 30 000 \$ pour sécuriser de murets
- 20 000 \$ pour les travaux informatiques à être complétés avec l'achat des nouveaux serveurs de 2015

ADOPTÉE

5.3 Renouvellement du contrat d'entretien de logiciels d'application municipale

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien des logiciels et progiciels d'applications municipales est renouvelable annuellement et que Acceo Solutions Inc. propose une majoration des coûts de 3.2 % à compter du 1^{er} janvier 2016 ou un contrat de 5 ans avec une augmentation de 2,9 % annuellement ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-12-10.299

DE RENOUELER le contrat de services d'entretien des logiciels et progiciels pour l'année 2016, pour une période de 5 ans, se terminant le 31 décembre 2020 avec Acceo Solutions Inc. pour les services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrée, pour la somme de 60 353,27 \$ annuellement, plus taxes.

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorière à signer le contrat de services.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 527 de chacun des services.

ADOPTÉE

5.4 Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements informatiques (Appel d'offres SF2015-001)

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'équipements informatiques (SF2015-001) ;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues ;

CONSIDÉRANT que la soumission de NG Informatique est la plus basse ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-12-10.300

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements informatiques à N.G. Informatique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 97 500 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SF2015-001. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.135.00.726.

ADOPTÉE

5.5 Avance à la Corporation du Complexe sportif et culturel (Olympia)

CONSIDÉRANT que la Corporation du Complexe sportif et culturel (Olympia) devait fermer ses livres en août 2015. Par contre, suite à certaines situations, la Corporation doit poursuivre ses activités. La Corporation avait remboursé la somme de 270 000 \$ en août à la Ville de Deux-Montagnes. Un montant de 200 000 \$ devrait être remis à la Corporation car celle-ci continue ses activités.

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

2015-12-10.301

DE REMETTRE l'avance de 200 000 \$ à la Corporation du Complexe Sportif et culture de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

6. Greffe

6.1 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les membres suivants du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires, à savoir :

Monsieur Denis Martin, madame Karine Gauthier, madame Micheline Groulx Stabile, monsieur Michel Mendes, madame Manon Robitaille et monsieur Frédéric Berthiaume.

7. Ressources humaines

7.1 Syndicat canadien de la Fonction publique – Section locale 1620 – Signature de la convention collective 2014-2018

CONSIDÉRANT qu'une entente de principe pour le renouvellement de la convention collective avec le SFCP, section locale 1620 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-12-10.302

DE SIGNER avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1620, la convention collective 2014-2018 : le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la convention collective.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demande de dérogation mineure – 2700, chemin d'Oka (Lot 4 512 278)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2015-12-10.303

D'accorder la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	2700, chemin d'Oka (Lot 4 512 278)	La demande a pour objet d'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction (six unités) : <ul style="list-style-type: none"> - Avec une marge arrière de 7,7 mètres au lieu de 9 mètres ; - Avec une marge latérale droite de 1,6 mètre au lieu de 5 mètres ; - Dont le bâtiment est de type « isolé » au lieu de « contiguë ». conditionnel à l'installation d'une haie mature d'une hauteur minimale de 6 pieds, le long de la ligne latérale droite.

ADOPTÉE**8.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
 Appuyé par monsieur Michel Mendes
 et unanimement résolu

2015-12-10.304

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	1406, chemin d'Oka (Lot 1 973 512)	D'approuver la demande de PIIA n° 2015-737 pour le projet d'installation d'auvents sur les ouvertures en façade principale du commerce « Café Totumos ». Les auvents seront de couleur rouge.
B)	1801, chemin d'Oka (Lot 1 975 259)	D'approuver la demande de PIIA n° 2015-753 pour le projet de nouvel affichage commercial sur la façade principale de la terrasse pour le nouveau commerce « Après Vous » du 1801, chemin d'Oka. Les enseignes ont des dessins et un lettrage rouge sur fond imitant le bois.
C)	363, 3 ^e avenue (Lot 1 604 884)	D'approuver la demande de PIIA n° 2015-746 pour le projet de remplacement du revêtement en aluminium blanc par du déclin de type « Canexel » beige. La porte et les fenêtres de la façade principale sont également remplacées par une porte et des fenêtres en aluminium beige.
D)	2700, chemin d'Oka (Lots 1 605 372 et 1 605 371)	D'approuver la demande de PIIA n° 2015-751 pour le projet de construction neuve (sixplex). La façade principale sera en briques nuancées de brun et de pierre nuancée de beige. Les autres façades seront en déclin de

	type « Canexel » de couleur beige. Les portes, fenêtres et parements seront en aluminium de couleur beige.
--	--

ADOPTÉE**9. Travaux publics****9.1 Adjudication du contrat pour la fourniture de produits chimiques de traitement pour l'usine de filtration pour l'année 2016**

CONSIDÉRANT QUE le regroupement d'achat de produits chimiques de la Rive Nord a procédé à un appel d'offres, par l'entremise de la Ville de Saint-Jérôme, pour et au nom des villes membres du regroupement d'achat, pour la fourniture des produits chimiques de traitement pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 23 novembre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-12-10.305

D'ACCORDER les contrats de fournitures des produits chimiques de traitement pour l'usine de filtration pour l'année 2016, aux plus bas soumissionnaires conformes, à savoir :

DESCRIPTION	FOURNISSEUR	COÛT
Sulfate d'aluminium liquide 48,8 %	Kemira Water Solutions Inc.	0,1670 \$ / Kg liquide
Pass 10	Kemira Water Solutions Inc.	0,2840 \$ / Kg liquide
Polymère eau potable	Aquasan	3,9600 \$ / Kg sec
Hypochlorite de sodium 12 %	Lavo Inc.	0,1990 \$ / Litre
Silicate de sodium « N »	Univar Canada Ltée	0,3490 \$ / Kg liquide
Soude caustique	Brenntag Canada Inc.	0,6300 \$ / Kg liquide

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.412.00.635.

ADOPTÉE**9.2 Adjudication de contrat pour la fourniture de diesel et d'huile à chauffage pour l'année 2016 (Appel d'offres GT2015-021)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de diesel et d'huile à chauffage pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Paul Grand'Maison Inc.	43 953,79 \$
Les Pétroles Goyer Ltée	43 994,03 \$

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 24 novembre 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

2015-12-10.306

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de diesel et d'huile à chauffage pour l'année 2016, à Paul Grand'Maison Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 43 953,79 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2015-021. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires objet 631 et 632.

ADOPTÉE

**9.3 Programme d'entretien préventif pour les véhicules d'urgences –
Changement de personne-responsable auprès de la SAAQ**

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-12-10.307

D'AUTORISER messieurs Denis Berthelette et Martin Pelletier, à signer, pour et au nom de la ville de Deux-Montagnes, tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif, tels que requis par la Société de l'assurance automobile du Québec, et à agir à cet effet à titre de représentant.

ADOPTÉE

**9.4 Contrat pour la disposition des matières résiduelles (Appel d'offres
DM02-2010) – Exercice de l'option de renouvellement 2015-2020**

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-12-10.308

D'EXERCER l'option de renouvellement (2015-2020) du contrat pour la disposition des matières résiduelles avec la compagnie Complexe Enviro Progressive Ltée (anciennement BFI Usine de triage Lachenaie Ltée).

ADOPTÉE

10. Loisirs et services communautaires

10.1 Polyvalente Deux-Montagnes, option musique – Autorisation de collecte de bouteilles et canettes vides

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Daniel Marquette, professeur de musique à la Polyvalente Deux-Montagnes et responsable du projet, de tenir une collecte de fonds annuelle « Ramasse-Bouteille » en faisant du porte à porte ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis permettront aux étudiants de participer au concours musique international – Festival Heritage à Orlando, Floride ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des loisirs, culture et vie communautaire, daté du 30 novembre 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Karine Gauthier
et unanimement résolu

2015-12-10.309

D'AUTORISER le projet éducatif parascolaire de la Polyvalente de Deux-Montagnes à parcourir les rues de la ville les 2 et 3 janvier 2016 et/ou les 9 et 10 janvier 2016, entre 9h et 17h, pour recueillir des bouteilles pour une levée de fonds.

ADOPTÉE

10.2 Versement d'aide financière – Athlète de performance – Coralie Auclair, gymnastique

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 30 novembre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-12-10.310

D'OCTROYER une aide financière de 150 \$ à Coralie Auclair, athlète de niveau provincial en gymnastique pour sa participation à la Coupe Québec en gymnastique.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

**10.3 Versement d'aide financière aux organismes accrédités -
Programmation 2015 - 43 950 \$**

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2015-12-10.311

D'OCTROYER les assistances financières au montant de 43 950 \$, aux organismes accrédités par la Ville et inscrits sur la liste jointe au rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 1er décembre 2015.

DE DÉCRÉTER que 33 950 \$ de cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991 et que 10 000 \$ sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.971.

ADOPTÉE

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h32.
Un citoyen questionne le conseil. La période de questions se termine à 20h37.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h37 par le maire.

Signé *Denis Martin*
Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier